



PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL –

27 Juillet 2022 à 16 Heures – MAISON DE LA TRUFFE A CUZANCE

Membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 14

Présents : Mesdames, Messieurs Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Alain LALBIAT, Guy FLOIRAC, Jean-Luc LABORIE, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET.

Représentés : Messieurs Arnaud RICOU par Didier DELBREIL, Guy GIMEL par Jean-Vincent FEIX

Absents / Excusés : Mesdames Gabrielle COLLIGNON, Gaeligue JOS, Monsieur Olivier VITRAC.

Date de la convocation : 12 Juillet 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques BOULONNE

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 24 Juin 2022
- Projet de réalimentation :
 - résultat de la consultation : accord cadre pour maitrise d'œuvre - attribution du marché
 - finalisation des achats de terrains
- Résultat de la consultation : accord cadre pour maitrise d'œuvre travaux divers - attribution du marché
- Décision Modificative : Unité mobile de traitement – Station du Blagour et travaux complémentaires
- Point sur travaux – Qualité de l'eau :
 - Renouvellement Lamothe – Commune de LACHAPELLE-AUZAC
 - Renouvellement ST SOZY
 - Renouvellement MARTEL – ST DENIS LES MARTEL – Les Landes
- Point sur décisions du Président
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour :

DEPLACEMENT DE CONDUITE – LES SCOURTILS COMMUNE DE ST DENIS LES MARTEL : Projet et maitrise d'œuvre

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Approbation PV séance du 24 Juin 2022**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 24 Juin 2022.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jacques BOULONNE qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Accord cadre pour la maîtrise d'œuvre - Projet de réalimentation du Causse de MARTEL (DE 2022 07 001)**

Présentation par Mme Mireille BOURRASE – Directrice Technique – Ingénieur en Eau Potable

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réalimentation du Causse de Martel a été lancée dans le prolongement du Conseil Syndical du 24 Juin 2022 avec une remise des offres pour le Mardi 19 Juillet 2022 à 12 Heures.

2 candidats ont répondu : DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST et SOCAMA INGIENERIE ; cependant l'offre de SOCAMA INGIENERIE ne correspondant pas à la demande, n'est pas recevable.

Mme M. BOURRASSE présente le tableau d'analyse des offres :

SMCEMVO
ACCORD CADRE A MARCHES SUBJONCTS - MAITRISE D'OEUVRE - PROJET DE REALIMENTATION

Tableau analyse des Offres

CANDIDATS		Service DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD OUEST			
Offre	Statut de l'offre	Montant net offert	Taux de réalisation	Faible soudeur d'œuvre	
Mercat subadjacent n°1: Marché des Services	DESD	846 000,00 €	3,25%	33 050,00 €	23 075,00 €
Mercat subadjacent n°2: Marché des Travaux	DESD	1 575 000,00 €	2,25%	35 437,50 €	25 987,50 €
Mercat subadjacent n°3: Marché des Matériaux	DESD	1 300 000,00 €	0,25%	32 500,00 €	28 250,00 €
Mercat subadjacent n°4: Marché des Services	DESD	3 170 000,00 €	0,25%	79 250,00 €	28 462,50 €
Mercat subadjacent n°5: Marché des Travaux	DESD	4 700 000,00 €	1,00%	47 000,00 €	48 040,00 €
Mercat subadjacent n°6: Marché des Matériaux	DESD	2 050 000,00 €	1,40%	28 700,00 €	29 187,00 €
TOTAL		13 600 000,00 €		232 975,00 €	
Note / Réponse		83			
Présentation		<p>Bonne description de l'objet de maîtrise d'œuvre - fourniture CV des intervenants</p> <p>Équipe composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 chefs de projet, 13 à 22 ans d'expérience (DESD) et DESD, 2 chargés d'affaires, 10 à 15 ans d'expérience (DESD) et DESD, 1 ingénieur installation hydraulique, 4 ans d'expérience 1 assistant et dessinateur, 7 ans d'expérience 2 juristes. <p>Détails de la description des études, la offre de chaque intervenant</p> <p>Moyens techniques proposés : MESURE, PC, Imprimante...</p> <p>Logiciels utilisés : AutoCAD, QGIS, Revit, etc.</p>			
Qualifications		<p>Bonne connaissance du territoire.</p> <p>Présente une méthodologie de travail complète et cohérente</p> <p>Détails des différents plans de la maîtrise d'œuvre avec des traces de réunions régulières (ACT, DDC, DCC, DPC, DCE)</p> <p>Mission complémentaire : réaliser pour le Causse de Martel, un plan de gestion des risques, un plan de gestion des déchets, un plan de gestion des nuisances, un plan de gestion de la qualité, un plan de gestion de la sécurité, un plan de gestion de l'environnement, un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail, un plan de gestion de la communication, un plan de gestion de la logistique, un plan de gestion de la maintenance, un plan de gestion de la gestion des ressources humaines.</p>			
Détails		<p>Détail des bases d'intervention par quartier et par bâtiment de maison.</p> <p>ECR : 2 semaines à partir du bon de commande.</p> <p>VISA : 2 semaines à compter de la date de réception des documents d'admission.</p> <p>DDC : 2 semaines à compter de la date de réception des travaux.</p> <p>Intervention en moyenne 15 min.</p>			
Certifications		<p>Certificat de qualification (CQIR) (Ingénierie)</p> <p>Autorisation d'intervention à l'échelle des réseaux (AIFR)</p>			
Note / Réponse		80,00			
NOTE FINALE / 100		100,00			

et propose de retenir la proposition du DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST.

M. G. FLOIRAC, Vice-Président précise que l'avant-projet ayant été réalisé par le B.E. DEJANTE, le Bureau a une très bonne connaissance du dossier.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- de retenir le DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST
- de mandater et autoriser Monsieur le Président pour signer l'acte d'engagement et tous documents s'y rapportant, et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

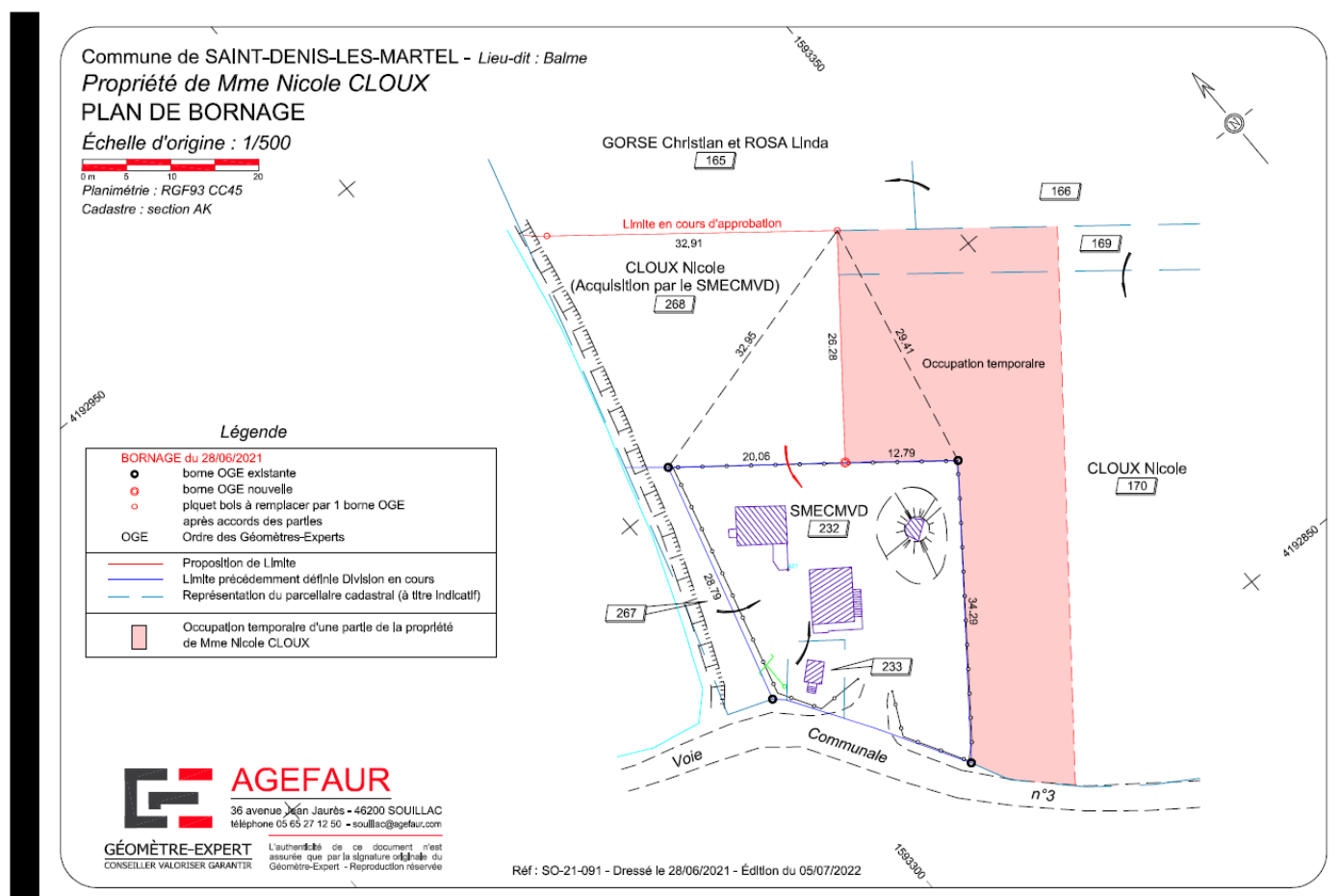
VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelle Commune de SAINT DENIS LES MARTEL à Mme Nicole CLOUX (DE 2022 07 002)**

Présentation par M. Michel LEVET, Vice-Président en charge des Ouvrages

M. M. LEVET rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir la parcelle cadastrée Section AK N° 268 située Commune de SAINT-DENIS- LES-MARTEL, "Balme" d'une superficie de 800 M² appartenant à Mme Nicole CLOUX domiciliée les Courtils à SAINT-DENIS LES MARTEL au prix de 2 € le M², soit 1 600 (mille six cent) €uros.



Il est proposé au Conseil Syndical de valider cette acquisition.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

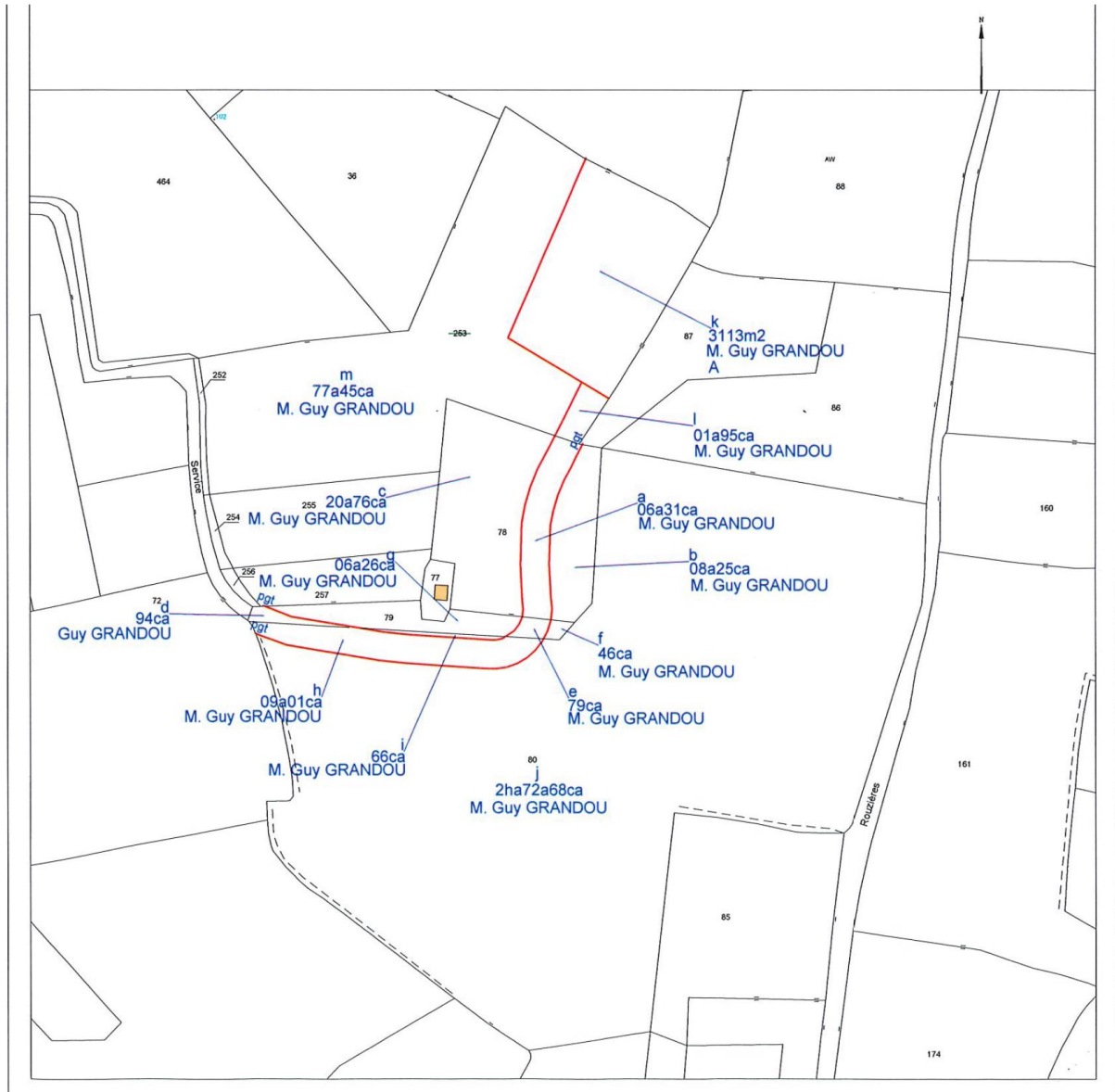
VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelles Commune de MARTEL à M. Guy GRANDOU (DE 2022 07 003)**

Présentation par M. Michel LEVET, Vice-Président en charge des Ouvrages

M. M. LEVET rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir une partie des parcelles cadastrées (numéros actuels) :
 Section AW N° 253 pour 3 308 M², N° 78 pour 631 M², N° 79 pour 173 M² et N° 80 pour 901 M² soit une superficie totale de 5 013 M² situées la Croix Rempart Commune de MARTEL, appartenant à M. Guy GRANDOU domicilié Le Cruye Commune de MARTEL (Lot) au prix de 2 € le M², soit 10 026 (dix mille vingt-six) €uros.



Il est proposé au Conseil Syndical de valider cette acquisition.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

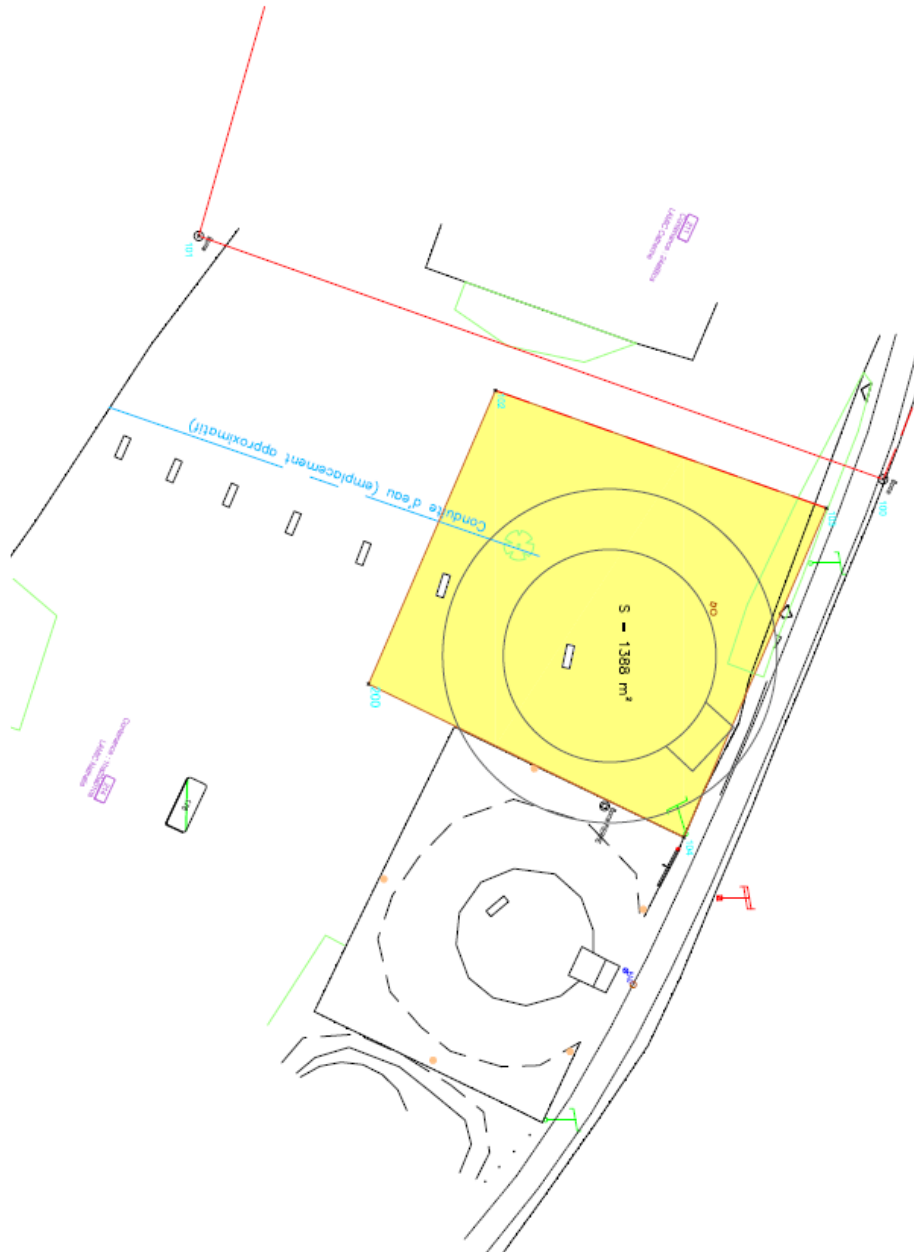
VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelle Commune de MARTEL à Mme Nathalie LAMIC épouse LEGLAIVE (DE 2022 07 004)**

Présentation par M. Michel LEVET, Vice-Président en charge des Ouvrages

M. M. LEVET rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AY N° 214 (en cours de publication - ancienne parcelle N° 178) située Puy d'Arquié, Commune de MARTEL, pour une superficie de 1 388 M² dont le bornage a été réalisé le 21/07/2022 appartenant à Mme Nathalie LAMIC épouse LEGLAIVE domiciliée Pech d'Arquié à MARTEL au prix de 2 € le M², soit 2 776 (deux mille sept cent soixante-seize) euros.



Il est proposé au Conseil Syndical de valider cette acquisition.
Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

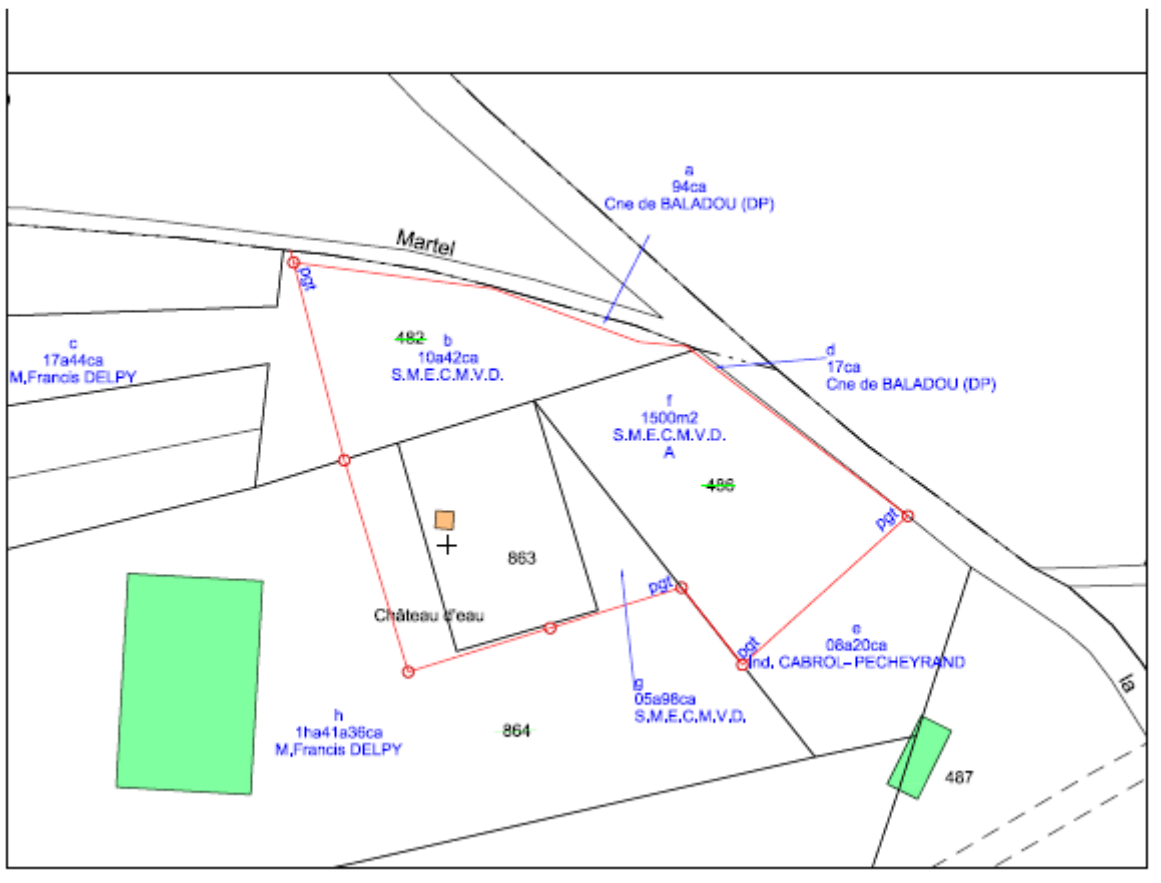
Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelle Commune de BALADOU à M. Francis DELPY (DE 2022 07 005)**

Présentation par M. Michel LEVET, Vice-Président en charge des Ouvrages

M. M. LEVET rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir une partie des parcelles :

situées Commune de BALADOU et appartenant à M. Francis DELPY domicilié Gaillard à BALADOU (Lot) cadastrées Section A N° 482 pour une superficie de 1 042 M² et N° 864 pour 598 M², soit une superficie totale de 1 640 M² au prix de 2 € le M², soit 3 280 (trois mille deux cent quatre-vingt) €uros.



Il est proposé au Conseil Syndical de valider cette acquisition.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelle Commune de BALADOU à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND, M. Romain PECHEYRAND (DE 2022 07 006)**

Présentation par M. Michel LEVET, Vice-Président en charge des Ouvrages

M. M. LEVET rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section A N° 486 située Gaillard Commune de

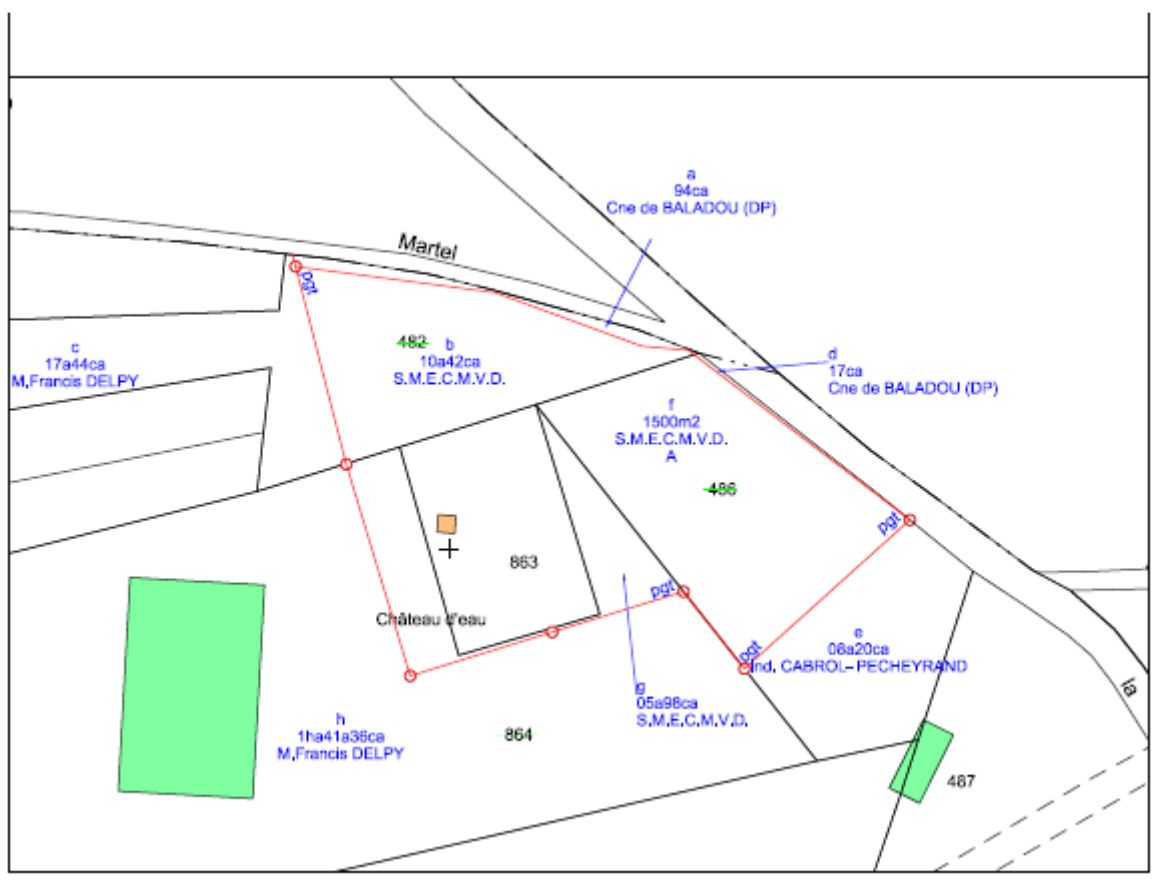
BALADOU dont le bornage a été réalisé le 21/07/2022 pour une superficie de 1 500 M² appartenant à :

Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND domiciliée 3 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT

M. Achille PECHEYRAND domicilié 5 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT

M. Romain PECHEYRAND domicilié 665 Av Martin Malvy 46200 SOUILLAC

au prix de 2 € le M², soit 3 000(trois mille) €uros.



Il est proposé au Conseil Syndical de valider cette acquisition.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

• **Accord cadre pour maîtrise d'œuvre travaux divers (DE 2022 07 007)**

Présentation par Mme Mireille BOURRASSE – Directrice Technique – Ingénieur en Eau Potable

Mme M. BOURRASSE rappelle qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable (travaux divers) pour la période 2022 - 2024 a été lancée dans le prolongement du Conseil Syndical du 24 Juin 2022 avec une remise des offres pour le Mardi 19 Juillet 2022 à 12 Heures.

2 candidats ont répondu : BUREAU ETUDES DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT QUERCY et CENTRE ETUDES DU SUD OUEST (CESO).

Elle présente le tableau d'analyse des offres :

Tableau analyse des Offres

CANDIDATS		CESO	Groupe DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT QUERCY
Valeur financière			
Montant de l'offre (Taux de rémunération)		9,10%	7,00%
Note / 40 (=40*(offre moins disante / offre du candidat))		30,77	40,00
Valeur technique	Qualité et adéquation des moyens affectés	Bonne description de l'équipe de maîtrise d'œuvre - fournit les CV des intervenants Equipe complète composée de: 1 directeur de projet - 36 ans d'expérience 1 juriste expert - 34 ans d'expérience - assistante juridique - 10 ans d'expérience 1 expert infrastructure hydraulique - 34 ans d'expérience 1 expert modélisation hydraulique - 20 ans d'expérience 1 expert électricité pompes automatiques - 29 ans d'expérience 1 expert Génie Civil - 25 ans d'expérience 1 équipe projet (hydraulique - génie civil) : 10 à 16 ans d'expérience 1 responsable assurance - 1 assistante - 28 ans d'expérience 2 assistantes administratives - 23 et 17 ans d'expérience. 1 technicien DAO-CAO - 14 ans d'expérience Détaille la répartition des tâches, le rôle de chaque intervenant et le circuit de validation des documents	Bonne description de l'équipe de maîtrise d'œuvre - fournit les CV des intervenants Equipe complète composée de: 1 chef de projet - 22 ans d'expérience 1 chargé d'affaires/chargé d'études - 18 ans d'expérience + assistance 1 chargé d'études - 30 ans d'expérience 1 dessinateur projeteur - 11 ans d'expérience 2 juristes. Détaille la répartition des tâches, le rôle de chaque intervenant et le circuit de validation des documents
	Moyens humains affectés aux opérations, qualité des équipes appelés à intervenir sur les différentes parties de l'opération en fonction de leur domaine de compétence, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées.		
	10 points	10,00 points	10,00 points
	Moyens matériels et logiciels utilisés	Moyens techniques courants : véhicules, PC, traceurs ... Logiciels utilisés : AutoCAD (DAO) - Divers logiciels de modélisation de réseau (PORTEAU EPANET...)	Moyens techniques courants : véhicules, PC, traceurs ... Logiciels utilisés : AutoCAD 2020, Covadis, PORTEAU et OPOINTE (modélisation de réseau), OGIS (SIG)
	10 points	10,00 points	10,00 points
(note /80 appréciée au vu du mémoire technique)	Méthodologie proposée au contexte de l'opération, la démarche et les techniques qui seront mises en œuvre pour assurer la réalisation des différentes prestations	Présente une méthodologie de travail complète et cohérente Détail des différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre avec de nombreuses réunions prévues. Missions complémentaires : assistance pour consultation levé topographique, coordonnateur GPS, étude de sol, modélisation (modélisation de base incluse), dossier d'autorisation pour traversée voie navigable, cours d'eau ou voie SNCF, Dossier de permis de construire, DT, conventions de passage	bonne connaissance du territoire. Présente une méthodologie de travail complète et cohérente Detail des différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre avec des tenues de réunions régulières. Missions complémentaires : assistance pour consultation levé topographique, coordonnateur GPS, contrôleur technique ... demande de subventions, permission de voirie, acquisition foncière, demande d'autorisation loi sur l'eau, relevé de propriété et conventions de passage Modélisation du réseau et report sur SIG interne. Ouverture d'une plateforme WEB pour l'accès client et facilitation des échanges Propose un calendrier cohérent, adapté à leur méthodologie de travail Détaille les réunions auxquelles il participe. Présente le plan d'assurance qualité de l'entreprise et les règles de gestion des déchets de l'entreprise ("tableaux vertes")
35 points	30,00 points	30,00 points	
Engagement sur les délais de remise des dossiers (Phases AVP/PRO/ACT/VISA/JAOR)	AVP : 4 semaines à compter de la date du bon de commande PRO : 4 semaines à compter de la validation de l'AVP DOE : 2 semaines à compter de la validation du PRO DOE : 2 semaines à compter de la date de réception des travaux Compte-rendu de chantier : 2 jours à compter de la date de la réunion Réunion d'étude : 48h Réunion de chantier expéditionnelle : 36h Réunion de concertation et de programmation incluses dans l'offre	AVP : 4 semaines à compter de la date du bon de commande PRO : 4 semaines à compter de la validation de l'AVP DOE : 2 semaines à compter de la validation du PRO DOE : 2 semaines à compter de la date de réception des travaux	
15 points	10,00 points	10,00 points	
Note /80	60,00	60,00	
NOTE FINALE / 100	90,77	100,00	

et propose de retenir la proposition du BUREAU ETUDES DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT QUERCY.

M. G. FLOIRAC, Vice-Président précise qu'il est important de rappeler au BE DEJANTE d'être rigoureux sur la gestion des pièces comptables à joindre au mandat administratif lors du paiement des travaux.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décision Modificative N°1 - Unité mobile de traitement Station du Blagour et travaux complémentaires (DE 2022 07 008)**

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des Finances

M. Guy FLOIRAC rappelle au Conseil Syndical la décision prise lors de la réunion du 24 Juin 2022 concernant la mise en place d'une unité mobile de traitement à la Station du Blagour.

Il expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, sont donc insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21351 – 200 - Ouvrages	Aménagement Bâtiments d'exploitation		100 000.00
2315 – 907 – Adduction réservoir Gaillard	Installat°, matériel et outillage techni		-100 000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

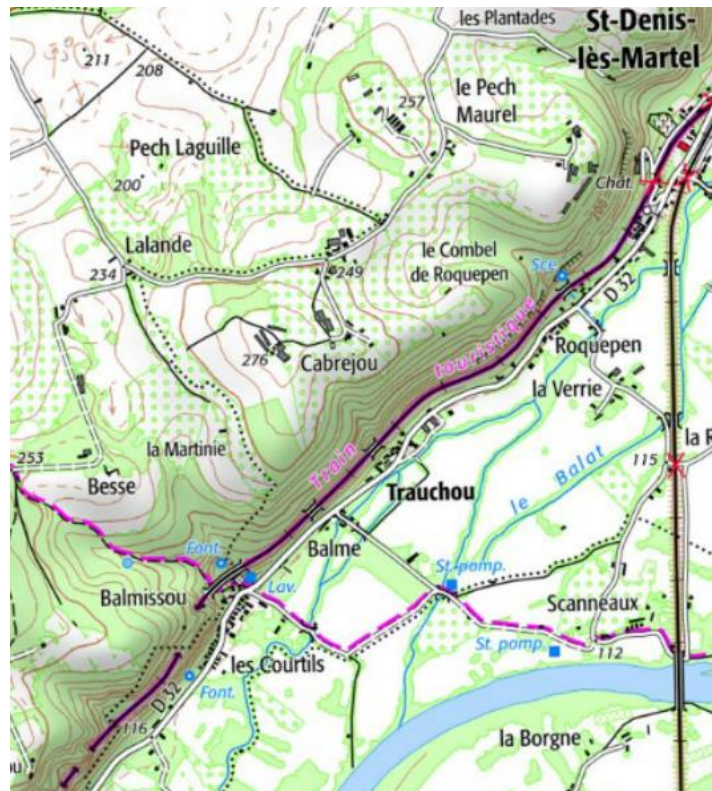
M. Jean-Luc LABORIE indique que cette installation sera effective avant l'hiver.

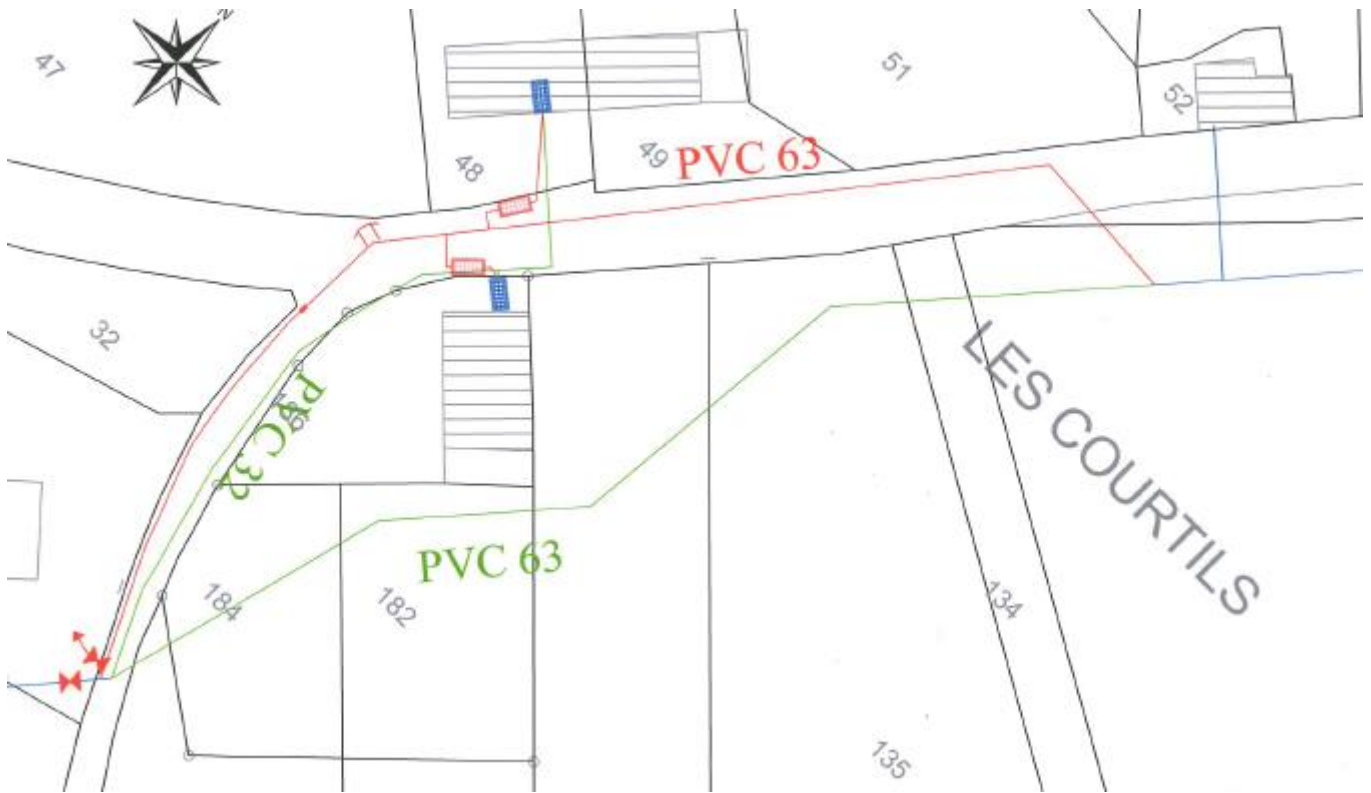
M. J-Vincent FEIX précise que ces travaux permettront de répondre à la demande de mise en conformité de l'A.R.S.

- **Déplacement de conduite Eau potable - Les Courtils Commune de ST DENIS LES MARTEL (DE 2022 07 009)**

Présentation par Mme Mireille BOURRASE – Directrice Technique – Ingénieur en Eau Potable

Mme M. BOURRASSE informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire de déplacer une canalisation, au lieu-dit les Courtils Commune de SAINT-DENIS LES-MARTEL (Lot).





Cette canalisation, en terrain privé doit être déplacée afin de permettre aux propriétaires de réaliser les terrassements nécessaires à la réalisation de leurs travaux, autorisés par permis de construire.

Les travaux envisagés consistent au déplacement de 150 ml DN63 et en la reprise de 2 branchements.

Après consultation, le Bureau d'Etudes DEJANTE EAU et ENVIRONNEMENT - QUERCY a estimé ces travaux à 26 775.65 €uros H.T, les honoraires et divers s'élevant à 3 224.35 € H.T. soit un total de l'opération estimé à 30 000 € H.T.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Syndical :

VOTES	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

• **Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :**

Ouvrages – M. Michel LEVET

Station du Marais : les arbres devraient être coupés courant du mois d'août.

Le 28/07/2022 M. Jean-Vincent FEIX a RDV avec M. BONNET Association APIE – SOUILLAC pour établir un devis concernant la réalisation de la clôture.

Suivi des travaux canalisations - M. Didier DELBREIL et M. P. CASTANET :

Renouvellement Lamothe – Commune de LACHAPELLE-AUZAC : Réfection de voirie et réception en septembre

Renouvellement ST SOZY : 2 derniers branchements en cours – réfection de voirie et réception en septembre

Renouvellement EDD : reprise en septembre

Renouvellement Le Vignon : démarrage en septembre

Renouvellement Les Landes : Tous les branchements à terminer fin juillet/début août – réfection de voirie et réception en septembre

Périmètre de protection – Qualité de l’Eau : M. Jean-Vincent FEIX

Réponse de l’ARS suite à la proposition du protocole par SMECMVD et dans le cadre du périmètre de protection du Blagour : à faire en Septembre.

Concernant l’unité provisoire de filtration qui sera mise en place à la Station du Blagour, la DDT doit fournir les prescriptions à appliquer concernant le rejet des eaux de lavage ; des devis sont en cours pour la mise en place de la plateforme.

Informatique / Numérique : M. Jacques BOULONNE

En attente de l’installation de la fibre par BOUYGUES.

Concernant le RGPD (Règlement de la Protection des Données) des réunions mensuelles sont réalisées en visio avec le CDG46 ; la prochaine étant programmée Lundi 1^{er} Août 2022 à 15 Heures.

• **Point sur décisions Président prises depuis le dernier Conseil Syndical**

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
22/06/2022	DP_2022_05	Raccordement ENEDIS – Station du Marais	27 325,21	ENEDIS NORD MIDI PYRENEES

Informations et Questions diverses

M. Jean-Luc LABORIE, Président fait part du décès de M. André JACQ, Maire de BORREZE (24) pendant 43 ans, jusqu’en 2014 et acteur prépondérant pour l’intégration de la commune de Borrèze au Syndicat du Blagour.

Travaux Secteur « Le Bernardet » Commune de GIGNAC : en étude pour la mise en place d’un surpresseur sur le réservoir du Pech de la Montagne.

M. le Président lève la séance 17 H 10.

Le Secrétaire de séance

M. Jacques BOULONNE